



Longecourt'Mag 18

Mars 2025



Dans ce numéro

Mot du Maire	1
Salle de la Cerisaie	2 à 4
Travaux réalisés en 2024	5
Budget communal et finances communales	6 à 8
Savoir-vivre, civisme, c'est l'affaire de tous	9 à 11
SMICTOM	12
Solidarité	13
Jeunesse et école	14
Bibliothèque	15
Jumelage de 2024	16
Associations	17 à 22
Nouveaux commerçants	23
Infos pratiques	24

Mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Vous allez pouvoir lire ce nouveau Mag de Longecourt en Plaine, mais avant cela, après une année 2024 difficile au niveau de ma santé, elle aura vu la fin des travaux de la salle des fêtes et l'inauguration de celle-ci.

Au niveau gouvernement, notre Président n'a rien trouvé de mieux que de dissoudre l'Assemblée Nationale, ce qui a donné une France sans budget pendant un certain temps, une France ingouvernable avec aucune majorité au sein de l'Assemblée Nationale, mais parlons plutôt de notre village.

Comme vous le savez, notre commune a traversé ces derniers mois une situation difficile avec des restrictions de mise en service de nouveaux compteurs d'eau et donc un gel des nouvelles constructions, imposées par la préfecture et le Syndicat des eaux (Sinotiv'Eau).

Ces mesures, somme toutes imposées par le syndicat, étaient nécessaires face aux difficultés d'approvisionnement et surtout la vétusté du réseau d'eau potable, mais elles ont aussi eu un impact important sur notre quotidien et sur nos projets de développement.

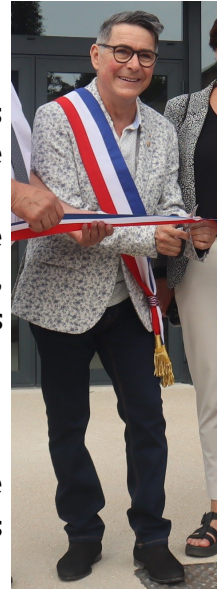
Aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que la situation se débloque enfin. Grâce au travail de la société Véolia, qui a effectué des réparations essentielles sur les fuites du réseau ; l'alimentation en eau est en passe d'être sécurisée.

En conséquence, les restrictions seront progressivement levées et nous reviendrons à une situation normale d'ici la fin du premier semestre.

Je tiens à remercier Véolia et ses équipes, qui ont travaillé avec efficacité pour remettre notre réseau en état, merci aussi pour leurs interventions auprès du Préfet, de Pierre PRIBETICH, député de la 3^{ème} circonscription de Côte-d'Or.

Cet épisode nous rappelle combien la gestion de l'eau est un enjeu majeur. Nous devons continuer à être attentifs et responsables dans notre consommation. La municipalité reste engagée dans l'amélioration du réseau et dans la recherche de solutions durables pour garantir un approvisionnement fiable à long terme. Grâce aux efforts de chacun, nous pouvons maintenant envisager l'avenir plus sereinement.

Continuons à travailler ensemble pour préserver cette ressource précieuse et assurer le développement harmonieux de notre commune.



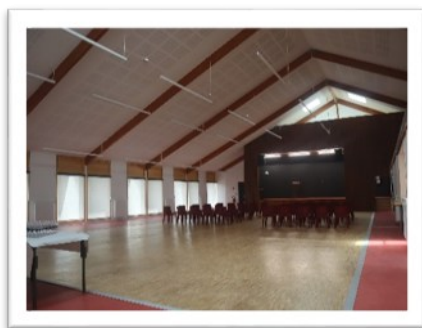
Votre maire, Paul MURANO

Salle de la Cerisaie

Le 30 juin 2024 était inaugurée la salle de la Cerisaie rénovée à 100%, un retour en images sur cette cérémonie haute en couleur.



De gauche à droite : Rémy DONARD, adjoint au Travaux ; Paul MURANO, Maire ; Stéphanie MODDE, vice-présidente du Conseil Régional ; Guillaume RUET, Gaëlle THOMAS et Martial MATHIRON, conseillers départementaux, Alain HOUPERT, sénateur.



Après l'inauguration officielle, les habitants de la commune ont pu visiter la salle de la Cerisaie nouvellement rénovée jusqu'en fin d'après midi.

Un peu d'Histoire :

Cette salle fut créée dans les années 1980 par à l'initiative de l'ancien Maire de Longecourt en Plaine, Monsieur Jean SALOMON, par une décision du conseil municipal le 27 avril 1981. La maîtrise d'œuvre fut confiée à l'entreprise POULETY et la construction terminée en 1982. Elle avait ensuite subi un agrandissement dans les années 1990, puis plus rien jusqu'en 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 20 Mars 80

Objet : Salle polyvalente.

Le Conseil municipal, Vu :

- L'augmentation régulière de la population de la commune.
- L'absence totale de salle communale autre que la mairie.
- La nécessité d'une salle à caractère de polyvalence pour les activités à la fois sportives, socio-culturelles...

Demande l'acquisition d'un terrain de la commune, sur la liste des demandes de subventions de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de la Côte d'Or, pour la réalisation d'une salle à usage multiple. Il s'engage à fournir des que possible les autres pièces du dossier.

Copie certifiée conforme
Le 17/01/80
Le Maire

1980
à la Préfecture
de la Côte-d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 27 Avril 81

Objet : Salle polyvalente.

solicite de Monsieur Le Maire de la Côte d'Or, l'autorisation d'entreprise de travaux de construction d'une salle polyvalente, avec promesse de subvention.

Copie certifiée conforme
Le 24-4-81
Le Maire

1981
à la Préfecture
de la Côte-d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 27 Avril 81

Objet : Salle polyvalente.

charge M.M. - Rieber et Saug, architectes, d'établir le dossier technique dans les meilleurs délais, en vue de la présentation des marchés au L'Entreprise Poulety pour la construction d'une salle polyvalente.

Le Maire sollicitera des architectes une proposition de convention pour la conception et la direction des travaux de cette salle.

Copie certifiée conforme
Le 27-4-81
Le Maire

1981
à la Préfecture
de la Côte-d'Or

Chacun sait que depuis lors, cet équipement fut utilisé et apprécié non seulement par les habitants mais aussi par l'ensemble de ses nombreux utilisateurs venant d'horizons beaucoup plus larges, si bien que le nom de cet espace est intimement associé à celui Longecourt en Plaine. Qui lui a forgé une identité forte : la Cerisaie.

Le temps faisant son œuvre, il s'est avéré nécessaire d'engager une rénovation du bâtiment. En effet, le tissu associatif de la commune s'est élargi, les vestiaires et rangements sont devenus trop étroits sans parler du bâtiment en lui-même qui commençait à se dégrader.

L'équipe municipale actuelle, forte de ses compétences et de ses talents, a permis d'apporter des solutions adéquates, en lien avec la maîtrise d'œuvre qui a accompli un travail remarquable.

Les travaux prévus initialement comprenaient la rénovation de la toiture et l'isolation de la grande salle, de la salle du bar et de l'accueil, l'esthétique extérieure, la création de loges pour les artistes et la mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Le surplus de production d'électricité produit par ces panneaux sera utilisé pour alimenter les autres bâtiments communaux (école et mairie).

Une première phase d'étude a été réalisée et a permis de conclure que tout était à refaire. Ainsi nous avons réalisé en complément : la réfection complète des sanitaires, la réfection de la scène et du bar, la modification du plafond de la salle, la réhabilitation du bar et de la petite salle, la reprise de toutes les façades avec le remplacement complet des menuiseries et la réfection du plancher abîmé. Dès le début des travaux, nous avons apporté une attention toute particulière et soutenue sur l'évolution du chantier, lequel s'est déroulé dans le cadre d'un planning convenu avec la maîtrise d'œuvre.

Comme toujours en pareille circonstance, il nous faut évoquer l'aspect financier des choses. La commune a dû contracter un emprunt de 750 000 € pour ces travaux, somme qui sera amortie par les locations à venir, je suis heureux de préciser aujourd'hui que l'enveloppe budgétaire initiale de 1 296 724.00 € TTC (arrondissons à 1 300 000 € TTC) allouée à cette opération a été respectée.

Cette somme pèse lourdement sur le budget de notre collectivité. Heureusement, la commune a bénéficié de partenaires financiers qui ont permis d'en faciliter la réalisation :

- l'Etat, qui dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a apporté une subvention à hauteur de 249 475 €,
- la région Bourgogne à hauteur de 100 000 € pour la phase travaux et 9 735 € pour la phase étude,
- le Département de la Côte-d'Or, qui a apporté une aide à hauteur de 60.000 €.

En tout 40% ont été subventionnées, pour un reste à charge de 60% à la commune, calculé sur le HT.

Ainsi après 2 années de fermeture, la salle de la Cerisaie rénovée a repris une vie active dès le dernier trimestre 2024 et ce, à la grande satisfaction des usagers habituels ou non. Si cet espace accueille, bien évidemment et c'est ce qui fait sa renommée, des manifestations festives et culturelles, elle est aussi le siège d'activités régulières et récurrentes.

Nos enfants ont aussi retrouvé la cantine, leur accordant un temps méridien plus reposant et sans stress combiné à une économie pour la Communauté de Communes au niveau des transports.

Il me faut souligner que la réhabilitation du bâtiment s'intègre désormais dans une véritable démarche d'aménagement global du site qui se poursuivra au fil des années.

Rappel des tarifs de location pour les 2 salles :

- 550 € pour les habitants
- 850 € pour les personnes extérieures
- 80 € pour l'utilisation du lave-vaisselle

Les salles se louent du vendredi soir (18h) au lundi matin (8h).

La vaisselle peut être louée auprès de l'Association Loisirs Fêtes.

Le planning d'occupation de la salle sera disponible prochainement sur le site internet de la mairie.

Travaux réalisés en 2024

Nouvelle aire de jeu à l'école maternelle

L'aire de jeux, bien que très appréciée des petits écoliers, commençait à montrer des signes d'usure. Avec le temps, la structure était devenue vétuste et ne répondait plus aux normes de sécurité en vigueur. Afin de prévenir tout risque et d'assurer un environnement ludique et sécurisé, la municipalité a décidé de procéder au remplacement du jeu. L'entreprise AJ3M a procédé à l'installation du matériel neuf, plus résistant et conforme aux exigences actuelles. Le coût de cette installation est de 9 836.20 € HT.

Les enfants ont ainsi pu découvrir leur nouvelle aire de jeux dès le mois de Décembre. Ce nouvel espace offre un cadre idéal pour le jeu, la détente et l'éveil, favorisant ainsi leur épanouissement au quotidien.

Dorénavant, les enfants peuvent profiter pleinement de leur nouvel espace de jeu, conçu pour répondre à leurs besoins tout en assurant leur sécurité.



Salle des Associations

Différents travaux ont été entrepris à la salle communale.



En effet, les menuiseries ont été changées afin de gagner en confort énergétique et faire des économies. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise REMONDY pour un montant de 24 744.22 € TTC. Nous avons obtenu une subvention de 6 186.05 € du Département.

Les agents communaux ont profité de ces travaux pour faire une petite allée pour faciliter l'entrée dans la salle et une place PMR sur le parking en face.

Des spots extérieurs solaires ont été installés afin de garantir une meilleure visibilité surtout en période hivernale.

Après près de 25 ans de bons et loyaux services, la chaudière n'a pas voulu redémarrer. Elle a donc été remplacée par la société PCP SERVICES pour un montant de 8 386.30 € TTC.

Deux autres menuiseries sont encore à changer et mises au budget pour 2025.

Eclairage public

Des travaux se sont déroulés pour poursuivre le passage en LED des candélabres. Il reste 23 points lumineux à changer et encore 120 ampoules à passer en LED, ce qui sera réalisé en 2025.



Elagage des arbres

200 arbres élagués par les employés communaux soit plus de 17 000 € d'économie pour la commune.

Budget communal et les finances communales

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Le budget 2025 a été voté le 5 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par une inflation nettement moins forte qu'en 2023 (3.9% au lieu de 7.1% en 2023) avec maintien du coût de l'électricité à un niveau relativement raisonnable grâce à l'amortisseur tarifaire mis en place pour les collectivités territoriales.

Les combustibles et le carburant sont restés, malgré une stabilisation, à des tarifs très élevés. Les matières premières ainsi que le coût des services ont subi également une forte hausse.

Malgré une augmentation des prix généralisée, le résultat de fonctionnement de la commune (recettes moins dépenses) reste néanmoins très satisfaisant et reste maîtrisé : il avait été prévu 1 203 982 € en dépenses de fonctionnement et finalement seuls 718 527.25 € ont été dépensés.

On notera toutefois le déficit de la section d'investissement qui s'explique de plusieurs façons :

- les travaux de la salle des fêtes ont eux aussi subi l'augmentation des prix avec des avenants et des révisions de prix qui ont fait grimper les coûts de constructions,

- les travaux sont finis au 31 décembre, mais il reste encore quelques factures qui doivent arriver (environ 14 500 € sur la totalité du chantier), nous n'avons pas pu recevoir la totalité des subventions promises (elles arriveront courant 2015).

Malgré ce déficit en investissement, le bilan financier de l'année reste positif puisque le résultat final fait apparaître un bénéfice de fonctionnement à reporter sur 2025 d'un montant de 648 843.26 €.

FISCALITÉ

Dans un contexte économique difficile, les élus souhaitent avant tout limiter au maximum la pression fiscale exercée sur les administrés et conserver ainsi leur pouvoir d'achat (c'était une promesse de campagne). Cependant les bases d'imposition données par l'Etat devraient évoluer cette année de 1.7% par rapport à 2024, ce qui explique que le produit de la fiscalité augmentera encore cette année.

PRIORITÉS 2025

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité du service rendu aux habitants,
- Engager les projets conformément aux promesses électorales de 2022,
- Clôturer définitivement le dossier de travaux de la salle des fêtes « La Cerisaie », avec les deux derniers Décomptes Définitifs manquants et demander ensuite les subventions notifiées.



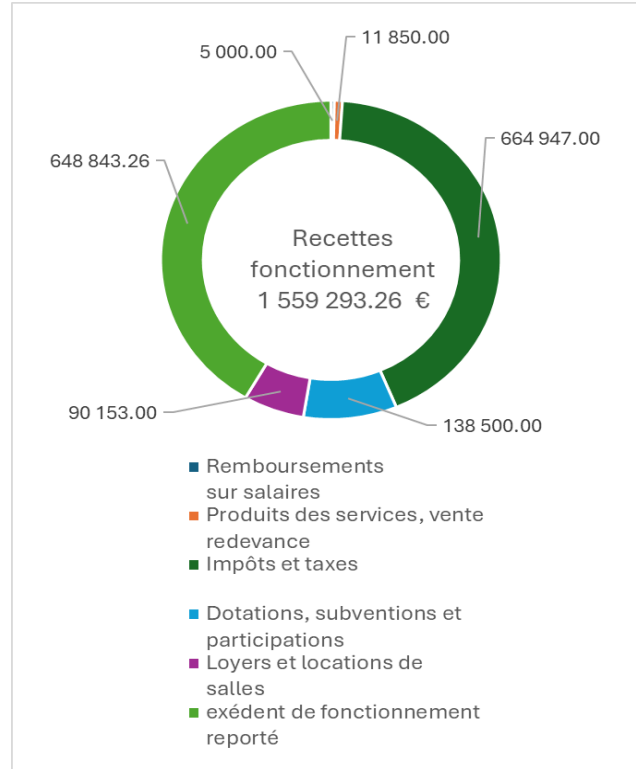
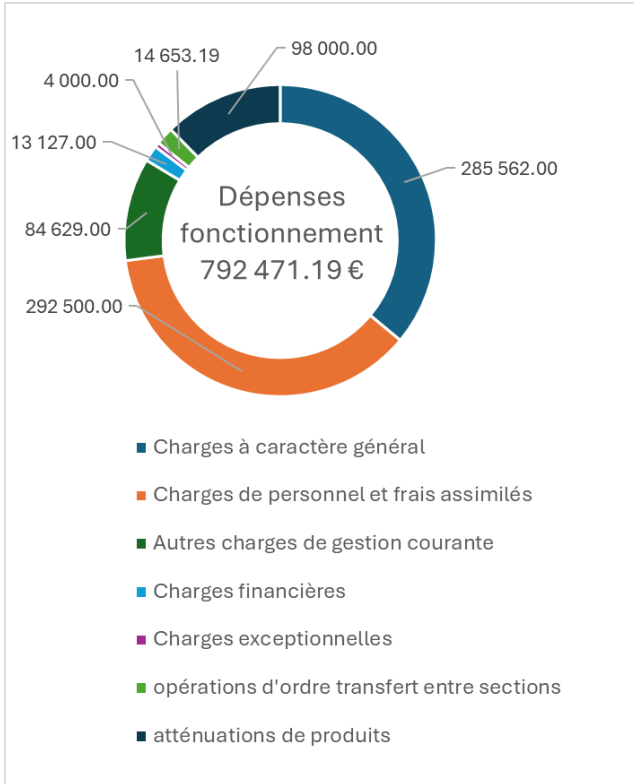
INVESTISSEMENTS PRÉVUS 2025

Suite à l'emprunt de 750 000 € contracté en 2023 et les travaux de la Cerisaie effectués l'an passé, la commune a décidé de freiner un peu les investissements sur 2025.

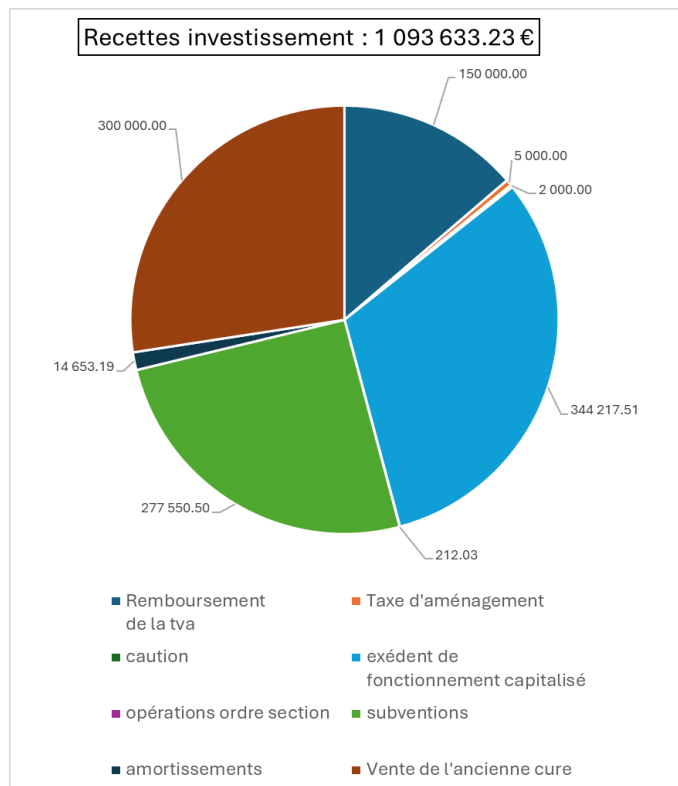
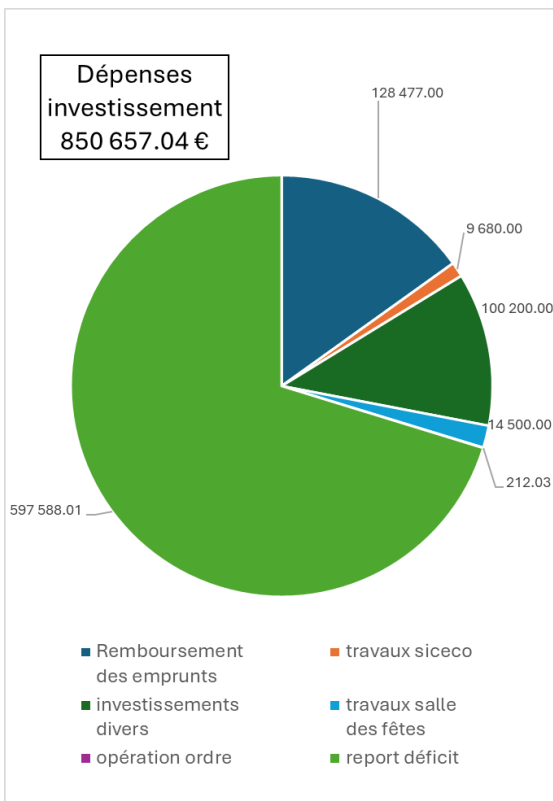
Toutefois, le conseil municipal a d'ores et déjà projeté et budgété les investissements suivants :

- acquisition de nouveaux rideaux dans le dortoir à l'école,
- changement des deux dernières menuiseries de la salle des associations,
- passage en LED de l'éclairage de l'école et de la mairie,
- changement de deux petites chaudières dans les cellules commerciales,
- prévision de changement de la chaudière de l'école,
- acquisition d'une vanne pour l'Oucherotte,
- achat d'un placard de rangement pour la sono de la Cerisaie,
- achat d'un congélateur pour la salle des fêtes et d'un réfrigérateur pour l'école,
- acquisition de deux cavurnes pour le cimetière.

FONCTIONNEMENT : prévisionnel 2025



INVESTISSEMENT : prévisionnel 2025



Savoir-vivre, civisme, c'est l'affaire de tous !!

Nous avons de la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant, au vu des plaintes régulières que nous recevons en Mairie, il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie.

La vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir-vivre » dont beaucoup sont dictées par le bon sens.

LE BRUIT

Il est réglementé sur notre commune avec l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 :

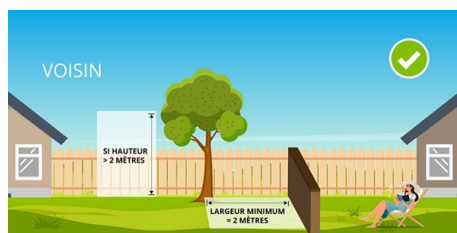
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses etc.) ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
- le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : 10h à 12h seulement.

A l'exception des collectivités et des professionnels qui peuvent travailler entre 7 h et 20 h la semaine ou en cas d'urgence.



LES PLANTATIONS



Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut ni même d'élaguer ses arbres et arbustes sur son terrain.

Le Code civil impose certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin et donc éviter les conflits de voisinage.

Les articles 671 et 672 du Code civil établissent une servitude légale de voisinage relative aux distances de plantation et à l'élagage des arbres :

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- **2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres,**
- **50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.**

LES ANIMAUX

Les déjections canines

Je suis en colère, mais aussi profondément agacé face à un problème qui, malgré nos efforts, persiste dans notre commune : les déjections canines laissées sur nos trottoirs, nos espaces verts et devant nos commerces.

Soyons clairs : il est inadmissible que certains propriétaires de chiens continuent à faire preuve d'un tel manque de civisme ! Ce n'est pas seulement une question de propreté, c'est aussi une question de respect. Respect des autres habitants, respect de ceux qui nettoient notre ville, respect des enfants qui jouent dans nos parcs, respect de notre cadre de vie.



La municipalité a pourtant mis en place des solutions : des distributeurs de sacs, des poubelles dédiées, des campagnes d'information. Mais ces efforts ne servent à rien si certains refusent tout simplement de faire preuve de bon sens.

Alors, je le dis clairement : **ça suffit !**

Dès aujourd'hui, nous allons renforcer les contrôles. Des verbalisations seront systématiques pour celles et ceux qui ne ramassent pas les déjections canines de leur chien : amende forfaitaire de 135 € ! L'incivilité a un prix, et nous ne tolérons plus que quelques irresponsables ternissent l'image et la propreté de notre ville.

Les aboiements intempestifs et la divagation des chiens

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit en particulier :

- de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés ;
- de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Il appartient aux propriétaires d'animaux d'assurer une surveillance efficace des chiens et des chats qui ne doivent pas divaguer sur la voie publique (article 2 du Code Rural, Loi n° 89.412 du 22 juin 1989).

Il est également rappelé, qu'en cas d'accident provoqué par ces animaux, leur propriétaire en est automatiquement responsable. Ces dispositions de bon sens concernent aussi les nuisances sonores provoquées par d'autres animaux.

VITESSE EXCESSIVE ET STATIONNEMENT

Vitesse excessive, non-respect des règles de priorité, des stops, stationnements interdits, sens interdits, stationnements gênants sur les trottoirs ou empiétant sur les entrées et sorties de garages, la liste est longue...

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas gêner la circulation routière et piétonnière. Sont considérés comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement sur les trottoirs réservés à la circulation des piétons (R417-10/II,10).

Des contrôles de vitesse sont effectués par la gendarmerie de façon régulière et aléatoire.



Stationnement abusif, gênant, très gênant : quelle différence, quelle sanction ?

- stationnement abusif : + de 7 jours au même endroit. Sanction : amende forfaitaire de 35 €,
- stationnement gênant : sur un emplacement qui empêche l'accès ou le dégagement d'un autre véhicule. Sanction : amende forfaitaire de 35 €,
- stationnement très gênant : sur un trottoir, sur un emplacement réservé PMR ou celui réservé à la Brink's (distributeur automatique de billets). Sanction : amende forfaitaire de 135 €.

CONFLITS ENTRE VOISINS : RECOURS ET DEMARCHES



Les conflits entre voisins ne sont pas une fatalité, des moyens de prévention existent. Il faut avant tout savoir si le problème se pose souvent ou juste une fois de temps en temps, si vous êtes le seul à être ennuyé ou si d'autres voisins sont également gênés. Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises précédemment, le mieux est d'essayer un arrangement à l'amiable en exposant calmement au voisin les nuisances qu'il occasionne. Si le dialogue est impossible, il convient de lui adresser un courrier simple afin de lui demander de cesser le trouble. S'il ne répond pas et n'intervient pas, il faut alors lui adresser un courrier recommandé avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'ordre ou le tribunal de proximité en invoquant le trouble anormal du voisinage

Si malgré vos différents courriers les nuisances persistent, vous avez la possibilité de recourir à un conciliateur de justice (démarche gratuite) qui peut vous accompagner pour gérer à l'amiable une situation conflictuelle. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties afin de trouver la meilleure solution au litige.

Trouvez un conciliateur près de chez vous :

Mairie de Saulon-la-Chapelle : sur rendez-vous - tél 03.80.79.14.30

Maire de Saint-Jean-de-Losne (maison France Services) : sur rendez-vous - tél 03.80.61.41.15

Mairie de Nuits-Saint-Georges : sur rendez-vous - tél 03.80.62.01.20

D'autres points de rencontre sont disponibles sur le site <https://cdad-cotedor.justice.fr/>

SMICTOM

Réouverture du Site de compostage partagé



Le site de compostage de Longecourt-En-Plaine a été déplacé. Il est toujours rue du Meix mais plus accessible.

Il est de nouveau ouvert

Merci de bien lire les consignes affichées et respecter les 5 gestes

Le site est désormais équipé de couvercles coulissants

NE PAS SOULEVER



1
Je trie



2
Je coupe



3
Je dépose



4
J'étale



5
Je recouvre



Site de compostage partagé

De nombreuses erreurs sont constatées sur le site. Par respect pour les référents des sites, merci de bien lire et respecter les consignes affichées sur les bacs.



Consignes d'apport



Pas de sac, même soi-disant compostable



Pas de verre ou autre emballage



Règles d'apport

- 1- Je trie ce qui est compostable ou non. Le composteur n'est pas une poubelle, mais la maison de merveilleux insectes décomposeurs
- 2- Je découpe en morceaux les gros déchets (pomme de terre, ananas, tranche de pain, etc.). La décomposition est plus rapide et le compostage facilité. Les insectes n'aiment pas les grosses parts
- 3- Je dépose le contenu de mon bioseau dans le bac d'apport selon les règles affichées.
- 4- J'étale mes nouveaux déchets en surface à l'aide de la griffe à main. Étaler et mélanger les nouveaux déchets permet d'éviter les blocs d'aliments qui moisiront au lieu de se composte.
- 5- Je recouvre les biodéchets de matière sèche (broyat). Le Broyat sert de structurant afin de laisser le compost respirer et absorbe l'excès d'humidité.

Un composteur n'est pas une poubelle mais un magnifique écosystème qui travaille pour transformer vos biodéchets en compost.

IL MERITE LE RESPECT

123 Compostez !

Vente de composteur à tarif préférentiel du
SMICTOM de la Plaine Dijonnaise



Composteur plastique 345l
35€



Composteur bois 305l
35€



Bioseau 7l
5€

Smictom de la plaine dijonnaise de la plaine Dijonnaise
3 Impasse arago, 021 110 GENLIS - 03 80 37 84 85 - secretariat@smictom-plainedijonnaise.fr



Solidarité

Repas des aînés

Il s'est tenu le dimanche 24 novembre à la salle de la Cerisaie. Environ 120 séniors se sont retrouvés pour se restaurer avec un repas préparé par le traiteur Eric ESNAULT. Le repas était animé par un accordéoniste et s'est terminé par une pièce de théâtre intitulé « Maison folle » interprétée par la troupe les z'im... prévisibles. Pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer, les élus du Conseil Municipal et du CMJ ont livrés des colis gourmands aux habitants de plus de 70 ans.



Longecourt, Village de Centenaire



Ce 5 mars 2025, nous avons l'immense joie de célébrer un événement rare et précieux : les **100 ans de Madame GARAVILLON**, c'est la troisième personne à atteindre cet âge à Longecourt en Plaine. Atteindre cet âge est un témoignage de vie, de résilience et de souvenirs partagés.

Quelques anecdotes :

- Les chevaux qui tiraient les péniches sur le chemin de halage
- Les 15 cm de glace sur le canal où les enfants de Longecourt Jouaient

Madame GARAVILLON incarne une mémoire vivante de notre commune. Son parcours, ses expériences et sa sagesse sont une richesse pour nous tous. En ce jour spécial, nous lui adressons nos plus sincères félicitations et toute notre admiration. Que cette journée soit remplie de bonheur, d'amour et de chaleur humaine.

Joyeux centenaire, Madame GARAVILLON !

Mutuelle communale

Parce que l'accès aux soins est une priorité pour tous, la municipalité de Longecourt-en-Plaine a mis en place une mutuelle communale depuis maintenant une année, en partenariat avec les assurances AXA. Cette initiative vise à offrir à tous les habitants une couverture santé de qualité à des tarifs négociés, adaptés aux besoins de chacun. Que vous soyez actif, retraité, travailleur indépendant ou sans emploi, cette mutuelle permet de bénéficier de garanties avantageuses et accessibles. Son objectif est simple : réduire les inégalités d'accès aux soins et proposer une alternative aux contrats individuels souvent coûteux. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre volonté de renforcer la solidarité locale et d'améliorer le quotidien des habitants. Une réunion d'information sera organisée afin de vous présenter en détail les offres et de répondre à toutes vos questions. Nous espérons que cette mutuelle communale bénéficiera au plus grand nombre et contribuera à faire de Longecourt-en-Plaine une commune toujours plus solidaire et soucieuse du bien-être de ses habitants.

Votre santé, notre engagement !

Jeunesse et école

Conseil Municipal des Jeunes



Le CMJ est un lieu d'expressions, d'écoutes et de prises en compte de la parole des jeunes sur l'action de la commune. Il étudie et propose des projets ou aménagements destinés à améliorer la vie quotidienne et participe à la vie locale par sa présence aux manifestations et commémorations.

Pour devenir conseiller municipal jeunes, il faut simplement se faire connaître en mairie.

Le CMJ est ouvert à tous les jeunes de 8 à 15 ans. Les jeunes conseillers sont encadrés par des élus et participent à des réunions.

Si tu souhaites participer à la vie de ta commune de façon ludique et surtout concrète ?

Le CMJ recherche de nouveaux jeunes conseillers !

Inscris-toi en mairie.

Groupe scolaire Henri-Vincenot

Pour l'année scolaire 2024/2025, le groupe scolaire accueille 102 élèves, répartis en 32 maternelles et 70 élémentaires. Nous avons donc 5 classes réparties de la manière suivante :

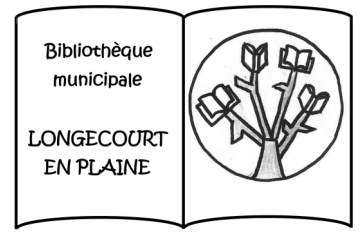
- classe 1 : 20 élèves (10 PS + 10 MS), avec Caroline MICHEAU, assistée de Jacqueline DONARD
- classe 2 : 20 élèves (4 MS + 8 GS + 8 CP), avec Amandine BRESSOLE, assistée d'Annick PATUREAU
- classe 3 : 17 élèves (17 CE1), avec Céline FAVRE
- classe 4 : 23 élèves (13 CE1 + 10 CM1), avec Philippe TOUCHARD et Émilie COLMAN
- classe 5 : 22 élèves (10 CM1 + 12 CM2), avec Cédric MILLIER et Pierre-Antoine BREITENSTEIN.

Au cours de l'année, des interventions de la prévention routière (« piste cyclable » pour les CM2) et de la gendarmerie (permis piéton des CE2 et permis Internet des CM2) sont programmées.

Comme l'année dernière, les élèves de CM2 assistent à 10 séances de natation de 40 minutes. Ainsi, du 18 novembre au 16 décembre, ils sont allés à la piscine du Carrousel à Dijon. Le coût de ces sorties sont intégralement pris en charge par la municipalité.

La campagne d'inscription a lieu du 31 Mars au 18 Avril pour la rentrée 2025/2026 et nous conservons nos 5 classes. Les documents d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la mairie.

Bibliothèque



BIENVENUE A LA « BIBLI »!

La bibliothèque municipale compte à ce jour plus de 280 emprunteurs actifs et plus de 6 630 documents. Des livres sont achetés tout au long de l'année, d'autres sont prêtés par la Médiathèque de Côte-d'Or et renouvelés régulièrement.

Le catalogue de la bibliothèque est consultable en ligne sur le site :

mediatheque-longecourt.c3rb.org

Les bénévoles vous accueillent avec plaisir lors des permanences :

les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30.

Pour rappel, l'inscription est gratuite et vous permet également de vous inscrire à la médiathèque numérique de Côte-d'Or (films, presse, cours en ligne, livres jeunesse, musique, jeux, histoires interactives...).

La bibliothèque propose différents services :

- portage à domicile pour les personnes empêchées (maladie, handicap, ...)
- accueil des classes de l'école une fois par mois
- le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise intervient pour des temps de lecture avec les tout-petits et les assistantes maternelles
- des animations à destination des enfants (L'Heure du Conte) et tout public (« Rentrée Zen » à la bibliothèque en septembre 2024, expositions temporaires prêtées par la Médiathèque de Côte-d'Or, par exemple).

Alors n'hésitez plus et venez à la « Bibli » !

Jumelage de 2024

La délégation française de Longecourt et Genlis, dont 8 Longecourois, s'est rendue à Sprendlingen les **18-19-20 mai 2024**.

La soirée du samedi a été consacrée à la célébration du **60^{ème} anniversaire du jumelage** des 3 communes : après les discours officiels, M. Ralph Engelmann, représentant de l'Union des jumelages de la Rhénanie-Palatinat (Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz), a remis aux communes de Longecourt et Genlis un diplôme d'honneur pour les 60 années d'existence du jumelage. Puis les participants ont apprécié le concert de l'orchestre d'harmonie de Sprendlingen auquel s'étaient joints quelques musiciens de l'Harmonie la Genlisienne.

La journée du dimanche était placée sous le signe de la convivialité et du plaisir de se retrouver entre amis dans le cadre d'activités touristiques. Au programme, une visite guidée de la ville d'Alzey et de son musée, une dégustation de vins du Rhin au Domaine de la ville d'Alzey (Weingut der Stadt Alzey), puis repas au restaurant.

Lors du week-end de Pentecôte 2025, Longecourt et Genlis accueilleront nos amis allemands. N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous souhaitez découvrir notre jumelage et y participer (en individuel ou en association) pour continuer à faire vivre les liens d'amitiés entre nos communes et nos pays.



De gauche à droite : M. Mathiron, Maire de Genlis, Mme Perrin, Conseillère municipale de Longecourt, M. Bucher, Maire de Sprendlingen et M. Engelmann, représentant du Rheinland-Pfalz Partnerschaftsverband)



Associations

Cercle Bouliste Longecourtois



Le " Cercle Bouliste Longecourtois " entame sa cinquième année d'existence. Tout d'abord, une petite rétrospective des principaux évènements de l'année 2024 :

- visite de l'usine MS Pétanque à Nogent (52)
- organisation d'un concours à la mêlée avec nos amis des clubs de Tart le Haut, Rouvres en Plaine et Velars sur Ouche
- gagnant, pour la 3ème année consécutive, du Trophée du « Tournoi des Sages » regroupant les mêmes clubs que ceux cités précédemment
- sans oublier nos entraînements des mardi et vendredi au boulodrome de Longecourt, souvent suivis du verre de l'amitié ou d'une soirée pizzas dès les beaux jours.



2025 restera dans la même dynamique de convivialité et de manifestations.

Venez partager notre passion pour la pétanque !!!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Président :

Yves FICHOT : Tél. 06 76 85 83 39

(cotisation annuelle : 30€)



Nos p'tits loups

L'association de Parents d'Élèves "Nos P'tits Loups" continue d'organiser des événements pour les enfants du groupe scolaire ainsi que pour les familles et habitants de la commune.

L'équipe vous attend nombreux pour les prochaines actions :

- vente de chocolats de Pâques (date de distribution à préciser sur la semaine du 14 au 18 avril) ;
- kermesse à la suite du spectacle de l'école le 20 juin ;
- assemblée générale le 10 octobre à 18h30 ;
- vente de sapins et Marché de Noël le 7 décembre ;
- concours de dessins de Noël réservés aux élèves de l'école (résultats le 19 décembre).

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager des moments conviviaux...

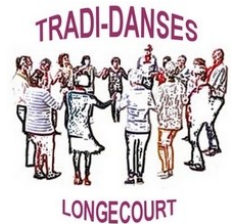
Pour plus d'informations :

Mail : nosptitsloups.asso@gmail.com

Facebook : APE Nos P'tits Loups

Tradi-Dances

L'atelier tradi-dances de Longecourt vous invite à venir apprendre et pratiquer dans la bonne humeur des danses de différentes régions de France et d'autres pays, **chaque mardi soir de 20h30 à 21h45** à la salle de la Cerisaie.



Pas de costume, pas de spectacle (nous ne sommes pas un groupe folklorique), juste le plaisir de se retrouver et de partager des pas et des chorégraphies simples.

Notre site web : <http://tradi-dances.org> présente le programme des ateliers ainsi qu'une description de quelques danses que nous travaillons.

Tous les ans nous organisons le printemps du folk sur deux samedis :

- le 8 mars 2025 stage de pratiques musicales en 5 ateliers de découverte et d'apprentissage des instruments traditionnels (accordéon diatonique, vielle, cornemuse) avec concert final à 17h30 à la salle de la grande ferme ;

- le 22 mars 2025 stage de danses (mixer et contredances) à la salle de la Cerisaie . Cette journée se terminera par notre bal folk annuel avec duo Dia-Tonique et Trio Calamalys.



Nous fêterons la musique un peu en avance avec un bal le **mardi 17 juin** à partir de 20h30 salle de la Cerisaie.

Plus d'informations :

Bernard GUGGER – 07 88 02 15 76 – <http://tradi-dances.org/> – contact@tradi-dances.org

Longecourt En Danse

Samedi 15 février 2025, l'association Longecourt-en-Danse a organisé la 5^{ème} édition de son repas dansant annuel. Ce dîner animé par l'accordéoniste Benjamin Durafour a attiré plus d'une centaine de danseuses et danseurs qui ont contribué à la réussite de cette soirée.



Cet évènement sera renouvelé le samedi 7 mars 2026. A vos agendas !

Cette année, nous fêtons le 10^{ème} anniversaire de notre association et nous en profitons pour changer de type de danse à la rentrée de septembre. Nous avons l'intention de pratiquer de la danse en ligne, ce qui permettrait aux personnes

seules de venir danser.

Des informations complémentaires vous seront données avant la rentrée mais sachez dès maintenant que nous garderons le créneau du lundi soir de 18h30 à 22h. Avis à toutes celles et ceux qui ont envie de nous rejoindre !

Venez essayer, les deux premières séances sont gratuites et sans engagement !

Pour plus d'informations, contactez :

Marie-Laure JACQUES tel : 06 42 42 36 08
Martine VUILLEMOT tel : 06 74 59 83 55



Images Plaine Nature

La 13^{ème} édition des Rendez-vous 'Images Plaine Nature' a eu lieu ce premier week-end de février. Pour ce retour dans la salle de la Cerisaie, pas moins de 13 photographes étaient présents pour présenter 174 photos de nature, faune de chez-nous ou plus éloignées, et des paysages plus que locaux et plus lointains en allant jusqu'au fin fond du système solaire. Quel plaisir pour toute l'équipe de IPN d'accueillir ces artistes de talent, qui nous ont fait découvrir la nature que l'on peut admirer sur le pas de notre porte, même si pour certains il fallait faire un peu de chemin. Tous enchantés par le public très curieux et l'organisation sans faille.



Est-ce la salle refaite à neuf, le beau temps, mais nous avons pu accueillir 1 078 visiteurs, dont 150 enfants des écoles de Longecourt et de Thorey. Tous nous ont fait des retours positifs quant à la qualité des expositions et de l'accueil convivial. Une première pour nous cette année, la mise en place de partenariat avec les commerçants, entreprises, artisans et grandes surfaces de la région, qui par leurs dons en nature ou financier nous ont permis de réussir cette édition. Merci encore à la municipalité pour son aide matérielle et son soutien depuis le début de cette aventure.

Rendez-vous en 2026 pour la 14^{ème} édition.

L'association IPN propose aussi des sorties nature et des soirées projection de photos.

Si vous voulez nous rejoindre, toutes les informations sont sur le blog de l'association :

<http://www.imageplaine.nature.onlc.fr/> M. Bailly (06 63 23 21 99) ou (michel.bailly21@gmail.com)

Rando Longecourt

Nos randonnées ont lieu les mardis après-midi à partir de 13h15 (10 km environ) de Septembre à Juin. Notre club compte 70 adhérents et pour des raisons de sécurité et d'encadrement pendant les randonnées, nous ne pouvons plus accepter de nouveaux adhérents, sauf pour remplacer les départs, ou trouver des bénévoles capables d'encadrer les randonnées.

Pour la saison 2023/2024, nous avons fait 35 randonnées.

Environ une fois par mois, en fonction de la météo annoncée, nous organisons des randos sur une journée, dans un rayon de 80 km environ.

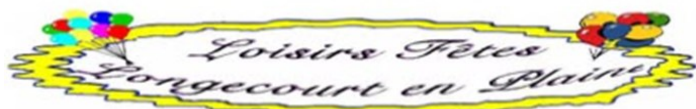
Point fort de cette dernière saison : un séjour d'une semaine du 5 au 12 mai 2024 pour 43 randonneurs dans le Cantal, au VVF de Vendes-Bassignac (66km parcourus avec 2 300m de dénivelé).



Pour le TELETHON, le 30 novembre 2024, nous avons organisé une marche de 6 km sans difficultés, ouverte à tous moyennant une participation minimale de 5€. La somme récoltée de 627 € a été intégralement reversée à l'AFM. L'Association a offert chocolat et vin chaud à tous les participants en cours de randonnée.

Notre section, basée sur la convivialité et le partage, n'a pas pour but la compétition, mais le plaisir de marcher en bonne compagnie et de profiter des bienfaits de ce sport, qui permet en plus d'admirer la nature et les beaux sites.

Merci à nos adhérents.



Arrivée du Père Noël le 24/12/2024 soir avec distribution de vin chaud, chocolat chaud et friandises.



PROCHAINES MANIFESTATIONS EN 2025



7 septembre : rassemblement de véhicules anciens, en collaboration avec l'association SRT



28 septembre : vide-greniers avec l'association OMCL

6 décembre : sortie libre au marché de Noël



Pour tout renseignement : **03 80 39 78 40** ou **06 79 89 37 59**
loisirsfetes21@free.fr



Loisirs Fêtes Longecourt en Plaine

SRT

3ème RASSEMBLEMENT DE VEHICULES ANCIENS
DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025
De 9 h À 18 h
ENTREE GRATUITE
BUFFET BUVETTE
LONGECOURT-EN-PLAINE (21)
EXPOSITION DE VEHICULE GRATUIT / TOUTES MARQUES ACCEPTEES
BOURSE DE PIECES (sur inscription)

CONTACT / RENS.
Franck 07.69.96.04.23
Sylvie 06.75.72.85.53



La Courtoise Gym

Après 2 ans de fermeture, "La Courtoise Gym" a repris du service.

La Courtoise compte à ce jour 62 licenciés :
15 enfants en section inigym âgés de 3 à 5 ans
47 filles en section loisir âgées de 6 à 15 ans



C'est dans un esprit familial, de partage et d'équipe que nos entraîneurs les accompagnent tous les mercredis de 16h30 à 17h30 et de 18h à 19h30.

À noter que cette année le Gala aura lieu le samedi 21 juin.



CSL



Venez découvrir le

CERCLE SPORTIF LONGECOUROIS



Rejoignez le **Cercle Sportif Longecourtois** : un club **convivial** et **dynamique** pour adultes et enfants encadré par des coaches diplômés !
Venez découvrir nos activités :

- ✔ **Zumba** - Dansez et bougez avec énergie !
- ✔ **Pilates** - Renforcez votre corps en douceur
- ✔ **Step** - Cardio et coordination en musique
- ✔ **Renforcement musculaire** - gagnez en force et en tonus
- ✔ **Théâtre** - Exprimez votre créativité sur scène !

Bonne ambiance garantie ! Venez nous rencontrer et nous partager vos envies d'activités pour la rentrée 2025

Plus d'informations sur notre site www.cerclesportif.fr

Club de l'Amitié

Notre club, qui compte à ce jour, 32 membres se réunit chaque quinzaine, le jeudi de 14h à 17h30. Outre les jeux (Scrabble, tarot, belote, Rummikub...), les adhérents ont fait une sortie à Yvoire : découverte de la ville, balade sur le lac Léman.



Cotisation : 30€/an

Une séance a été organisée à l'auto-école, animée par deux stagiaires, qui a rafraîchi nos connaissances de conducteurs!

Nous entretenons de très cordiales relations avec le club d'Izeure et la participation des deux clubs lors des sorties nous permet d'en réduire le coût. Des repas festifs sont également organisés. Venez nous rejoindre !!



OMCL

17e Rock en Plaine le samedi 14 juin 2025

Chers habitants de Longecourt-en-Plaine et amateurs de musique, C'est avec enthousiasme que nous annonçons le tant attendu Rock en Plaine pour sa 17^e édition, qui se tiendra le samedi 14 juin 2025 organisé par l'OMCL et ces bénévoles ! Préparez-vous à vibrer au son des guitares et à partager une soirée inoubliable au cœur de notre commune.



Rock en Plaine est devenu bien plus qu'un simple festival. C'est un rendez-vous incontournable pour les passionnés de musique, un moment de convivialité et de partage qui réunit toutes les générations. Pour cette nouvelle édition, nous vous préparons une programmation exceptionnelle avec des groupes locaux, des talents émergents et des têtes d'affiche prêtes à faire trembler la scène.



🎸 Au programme : Des concerts en live pour tous les goûts, du rock énergique aux sonorités plus éclectiques. Des stands de restauration pour profiter d'un moment gourmand entre amis ou en famille. Une ambiance festive pour célébrer ensemble l'esprit de la musique et de la convivialité. La sécurité et le bien-être de chacun restent notre priorité. Toutes les mesures nécessaires seront mises en place pour garantir un festival en toute sérénité.

Réservez votre date et préparez-vous à vivre une soirée exceptionnelle ! Nous vous attendons nombreux pour faire de cette 17^e édition un événement mémorable. 🎵 **Vive le rock ! Vive Longecourt-en-Plaine

Nouveaux commerçants

Photographe

La Malle aux Souvenirs

06 44 82 45 87

lamalleauxsouvenirsphotographe@gmail.com

<https://www.lamalleauxsouvenirsphotographie.fr/>



Garage

Garage de la Plaine

22 rue du Moulin

06 20 99 31 46

ggedelaplaine21@gmail.com

Bar à vin et à bières

C'est avec plaisir que nous vous annonçons **l'ouverture prochaine d'un bar à vin et bières** au cœur de notre commune, en lieu et place de l'ancien établissement "**Les Bons Mets**". Ce nouvel espace convivial viendra enrichir l'offre locale et offrira un cadre idéal pour se retrouver entre amis, en famille ou entre voisins autour de bons produits.

Avec une sélection de **vins soigneusement choisis** et une gamme variée de **bières artisanales**, ce lieu promet de devenir un véritable point de rencontres pour les amateurs de saveurs authentiques. Des animations et des dégustations pourraient également venir rythmer la vie du bar, renforçant ainsi la dynamique locale.

Nous souhaitons beaucoup de succès aux porteurs de ce projet et espérons que vous serez nombreux à pousser la porte de ce nouveau commerce pour le découvrir.

À très bientôt pour partager un moment chaleureux autour d'un verre !

Informations pratiques

MAIRIE

2 rue du Moulin
Tél : 03.80.79.10.10
longecourt.mairie@orange.fr



Horaires d'ouverture:

Lundi à jeudi : 9h - 12h
14h - 17h30
Vendredi : 9h - 12h

GROUPE SCOLAIRE

16 rue du Moulin
Tél : 03.80.79.11.05



BIBLIOTHEQUE

5 rue du Château
Tél : 03.80.39.89.95

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h30 - 18h30
Jeudi : 16h30 - 18h30



DECHETTERIE

Rue du Pré-Omer
Tél : 06.78.06.80.52



COMMUNAUTE DE COMMUNES

12 rue Ampère
21110 GENLIS
Tél: 03.80.37.70.12

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi :
08h30 - 12h et 13h30 - 16h30



CENTRE SOCIAL

12 rue de Franche-Comté
21110 GENLIS
Tél : 03.80.47.29.99



Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi et Jeudi : 8h45 - 12h et 13h30 - 17h
Mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 17h30

TRESORERIE

1 ruelle des Pêcheurs
21130 AUXONNE
Tél : 03.80.57.57.00

Horaires d'ouverture:

Lundi au jeudi:
8h30 - 12h30



GENDARMERIE

321 rue du Vercors
21110 Genlis
Tél : 03.80.47.98.40



Numéros d'urgence

SUEZ : 09.77.40.11.23
VEOLIA : 09.69.32.34.58
GDF : 08.00.47.33.33
ENEDIS : 09.72.67.50.21

Dates à retenir pour 2025

14 juin : rock en plaine, OMCL

17 juin : bal fête de la musique, Tradi-Danses

20 juin : fête de l'école

21 juin : gala, La Courtoise

22 juin : gala CSL

7 septembre : rassemblement voitures anciennes, Loisirs Fêtes et SRT

28 septembre : vide-greniers, Loisirs Fêtes et OMCL

6 décembre : marche pour le Téléthon, Rando Longecourt

6 décembre : sortie libre au marché de Noël, Loisirs Fêtes

7 décembre : vente de sapins et marché de Noël, « Nos P'tits Loups »

24 décembre : arrivée du Père Noël, Loisirs Fêtes

Suivez les événements de la commune sur notre site internet :

<https://www.longecourtenplaine21.fr/>

et sur l'application PanneauPocket

